



Janvier - février 2003

n° 64

Le mot du maire....



Comme nous vous l'avions précédemment annoncé, une concession nouvelle de Gaz de France est en cours de réalisation sur notre commune. Avec l'arrivée de cette énergie nouvelle, il faudra compter sur des difficultés de circulation (RD 36) pendant la durée des travaux.

Je demande aux Chuzellois de faire preuve de patience et de ne pas hésiter à faire du co-voiturage, à pratiquer le vélo ou la marche pour les plus courageux, surtout aux heures d'entrée et de sortie d'écoles.

Actuellement, l'équipe municipale planche sur le budget primitif, difficile à monter vu le nombre de « gros projets » et de travaux prioritaires. Certains arrivent à leur terme comme l'amélioration des arrêts de cars aux Serpaizières, au moulin et à Leveau, effectuée par la DDE sous maîtrise d'œuvre du conseil général.

La commission Transport de la CAPV, travaille sur un dossier de « transport à la demande », qui pourrait apporter un service aux communes rurales.

La journée environnement de la CAPV du samedi 22 mars 2003 est ouverte aux enfants et plus particulièrement aux collégiens. Je vous donne rendez-vous à l'ancienne station de pompage à côté du pont des Serpaizières à partir de 9h00.

Notez dès à présent dans vos agendas la date du centenaire de l'harmonie de Chuzelles Seyssuel qui aura lieu les 17 et 18 mai 2003 à Seyssuel.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2003

L'an deux mille trois, le trente et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2003

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON, Maire, ALLARD, BROUZES, CAMUZET, CASTRO, NAVARRO, MIELCZAREK.
Mmes : BOREL, CARRET, MOREL, ODRAT, PRAS, TERRIER

EXCUSEES : A. GODET donne pouvoir à C. BOREL
A. SYLVAIN donne pouvoir à MT. ODRAT
E. AURIC donne pouvoir à G. NAVARRO

ABSENT : G. DI RUZZA

SECRETAIRE : D. BROUZES

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2002 :

R. PRAS précise qu'elle n'était pas absente mais excusée lors de cette séance.

◆ Délibérations :

1-Commission locale d'évaluation des transferts de charges :

Attribution de compensation après transfert de la collecte des déchets ménagers et déchets assimilés :

Cette délibération est reportée au prochain conseil municipal en raison d'éléments non concordants.

2-Choix du siège du syndicat des 4 vallées du bas dauphiné

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de prendre position sur le choix du siège de ce syndicat.

Deux solutions sont proposées :

- soit rester en location dans les locaux actuels sis 4. rue Henri Picard à St Jean-de-Bourmay, siège actuel du syndicat ; le bail a été signé avec la Communauté de Communes de la région St-Jeannaise à compter du 1^{er} avril 2000 pour une durée incompressible de 9 ans.
Le coût de la location est de 6 449.04 € par an soit 42 302.93 F.
- soit opter pour une location dans les futurs locaux administratifs et techniques sur la ZAEF de St Jean-de-Bourmay.
Le coût de la location serait de 13 720.41 € par an soit 90 000 F.

Le prix de location dans les nouveaux locaux est approximatif et ne comprend pas le coût de fonctionnement qui devra prendre en compte (les espaces communs : couloirs, ascenseurs, salles de réunions communes, espaces verts, etc...).

Pour le moment, 29 communes adhèrent au Syndicat des 4 Vallées. Les charges sont donc réparties entre toutes ces communes mais des défections sont possibles et pénaliseraient fortement l'ensemble du syndicat.

La commune de Chuzelles souhaite limiter les charges des syndicats qui ont un poids grandissant sur le budget communal. Le changement de locaux n'apporte pas une aide significative au fonctionnement du syndicat en dehors d'une mutualisation des salles de réunions.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le siège de ce syndicat demeure dans les locaux actuels, rue Henri Picard à St Jean-de-Bourmay.

3- Demande d'aide d'un thermicien pour l'ensemble des bâtiments communaux :

Les chaudières des bâtiments communaux sont dans leur ensemble très vétustes et les chaufferies ne correspondent plus aux normes actuelles de résistance au feu.

Afin de pouvoir réaliser au mieux le raccordement des bâtiments communaux sur le réseau de distribution gaz de GDF, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide d'un thermicien pour la réalisation d'un diagnostic et des propositions de rénovation et mises aux normes des installations de chauffage de la commune.

Les bâtiments concernés sont :

- Mairie et Groupe Scolaire
- Mille Club
- Eglise et Cure
- Vestiaires du stade

Les différentes étapes de la mission sont les suivantes :

- Visite sur place des installations
- Analyse des besoins et des travaux de mise en conformité à prévoir
- Préconisation des solutions
- Estimation des travaux

La proposition d'honoraires s'élève à 1 700 € HT.

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur cette aide.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

4- Convention avec gaz de France :

Gaz de France a adressé un protocole d'accord pour la desserte en gaz naturel des chaufferies des bâtiments communaux. Ce protocole doit être retourné sans rature, ni rajout après signature du Maire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce protocole appelle quelques observations avant d'être retourné notamment sur l'échéancier.

Les membres présents donnent, à l'unanimité, tout pouvoir pour la signature de cette convention après correction.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

5- Institution d'un droit de place au mètre linéaire pour le marché

Par délibération du 18 février 2000, le Conseil Municipal avait fixé un droit de place de 200 F indexé annuellement selon le coût de la construction.

Monsieur le Maire propose de différencier le droit de place annuel qui pourrait être calculé au mètre linéaire

et un droit de place exceptionnel (ex. : camion outillage).

Il faut conserver un prix modeste, acceptable pour les forains mais tenir compte aussi du fonctionnement des espaces publics à la charge de la commune en particulier les espaces verts et la consommation d'électricité.

Après diverses propositions de prix, les membres sont appelés à se prononcer sur les tarifs suivants qui serviront de base à la perception de ce droit :

- droit de place annuel, pour chaque mètre linéaire de terrain occupé par un camion ou un étalage : 8 €
- droit de place annuel pour 12 petites occupations environ : 15 €
- droit de place exceptionnel : 50 € à chaque demande d'emplacement.

Ces propositions sont adoptées par : 15 voix POUR et 1 Abstention

Il sera demandé à chaque marchand-forain de compléter un formulaire type.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

6- Avis sur le projet de plan de déplacements urbains de l'agglomération viennoise :

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, Autorité Organisatrice des Transports Urbains depuis le 1^{er} janvier 2002, a arrêté par délibération du 10 décembre 2002 le projet de Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération viennoise.

L'article 28-2 modifié de la Loi d'Orientation des Transports Urbains (LOTI) stipule que «le projet de plan est arrêté par délibération de l'autorité organisatrice puis, sous un délai de trois mois, soumis pour avis aux conseils municipaux, généraux et régionaux intéressés ainsi qu'aux préfets. L'avis qui n'est pas donné dans un délai de trois mois après transmission du projet de plan est réputé favorable ».

Une discussion s'engage, l'ensemble du Conseil Municipal approuve la majorité des points du Plan de Déplacements Urbains.

Cependant, ils émettent un avis défavorable par 15 voix POUR et 1 Abstention car ils jugent que toutes les possibilités de liaisons « Est/Nord » n'ont pas été étudiées, cette réserve sera notifiée dans la délibération.

7- Approbation conventions de déneigement :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des conventions de déneigement ont été signées entre la commune, représentée par le Maire en exercice, et deux agriculteurs de la commune, Messieurs GONIN Gilbert et CRAPANZANO Guy.

Ces conventions fixent :

- les modalités d'utilisation du matériel
- le taux horaire versé aux deux agriculteurs
- les divers engagements des différentes parties.

Les deux conventions sont annexées à la présente délibération.

Les membres du Conseil Municipal approuvent ces deux conventions par 15 voix POUR et 1 Abstention.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

8- Attribution du logement de la commune près du mille club :

Ce logement se libère début février, un administré de la commune souhaite louer cet appartement pendant une période de 8 à 9 mois (durée de construction de son nouveau logement) à compter du mois d'avril 2003.

Après discussion, les membres présents émettent un avis favorable par :

- 8 voix POUR
- 5 voix CONTRE
- 3 Abstentions

Un bail précaire, limité dans le temps, devra être établi prochainement.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

9- Terrain à proximité des écoles :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération du 20 décembre 2002 relative à la vente d'un terrain à proximité des écoles.

Il y a lieu de lire :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 31 août 2001 et informe le Conseil Municipal que la surface exacte du terrain à côté des écoles dont la commune s'est portée acquéreur est maintenant connue.

Il s'agit pour partie de la parcelle A 2434 pour une surface de 3546 m² au prix d'achat de 54 058 € plus une indemnité d'éviction au fermier de 1 351 € ainsi que les frais d'acte correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour l'achat de ce terrain d'une surface de 3546 m² au prix d'achat de 54 058 € plus une indemnité d'éviction au fermier de 1 351 € ainsi que les frais d'acte correspondants ».

◆ DIVERS :

Interventions Centre de Secours :

- novembre 2002 : 10 interventions, 22.10 heures, 23 personnes engagées
- décembre 2002 : 5 interventions, 31.40 heures, 20 personnes engagées.

Examen du permis de construire dans une zone NAI :

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'un permis de construire en zone NAI a été déposé en Mairie et a reçu un avis défavorable du service instructeur.

Après explication des détails du projet par l'adjointe à l'urbanisme et sur proposition de la Commission d'Urbanisme, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord sur le principe d'une construction en zone NAI pour cette personne.

Toutefois, un nouveau projet devra être déposé, celui-ci regroupera un logement de fonction (SHON 160 m2 maximum) avec le bâtiment d'activités et sera soumis aux réserves suivantes :

- fourniture d'un schéma d'aménagement sur la totalité de la zone
- un débouché sur la route des Serpaizières à terme
- un volet paysager devra être fourni.

Point sur recrutement du garde-champêtre :

Le point est fait sur l'avancement de ce recrutement, une personne doit être reçue prochainement en Mairie.

Photos aériennes de la commune :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une société qui propose des photos aériennes de la commune. Ces photos sont prises par ballon dirigeable. Le coût des 4 photos est compris entre 305 et 400 € environ.

Ces photos pourraient être utilisées pour différents dossiers, notamment en matière d'urbanisme.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2003.

Lave-vaisselle du Restaurant Scolaire :

Le lave-vaisselle connaît des soucis de fonctionnement. Son remplacement devra être prévu au budget primitif car des réparations trop importantes devraient être engagées. En attendant, une pompe d'occasion a été installée pour parer au plus pressé.

Végétalisation de la ZAC des Pins :

Dernièrement, des responsables d'une société de transport installée sur la ZAC des Pins ont informé la Mairie d'une prochaine végétalisation de cette ZAC. De nouvelles propositions vont être envoyées en Mairie pour avis.

Vol à l'école maternelle :

GROUPAMA a envoyé un chèque d'indemnisation suite aux conclusions de l'expertise.

Amicale des élus :

Les statuts sont en cours d'élaboration, cette amicale reprendra certaines activités qu'exerçait le SIVOM (concours de boules, match de football, visite de l'Assemblée Nationale et du Sénat, etc...).

Une cotisation de 10 € par adhérent et pour le mandat est demandée.

Repas des aînés offert par la Municipalité :

Ce repas aura lieu le 09 février au Mille Club, à ce jour 111 chuzellois se sont inscrits. 15 élus assureront le service.

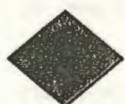
Prochaines réunions :

- Commission Urbanisme : 05 février
- Commission Finances : 07 février
- Commission Adjoints : 14 et 24 février
- Conseil d'école maternelle : 18 février
- Création d'un Comité des Fêtes : 20 février

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01H00.

Le Maire

G. BOURGUIGNON



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2003

L'an deux mille trois, le 28 février, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2003

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, CASTRO, MIELCZAREK, NAVARRO,
Mmes : BOREL, CARRET, MOREL, SYLVAIN, TERRIER, AURIC, ODRAT, PRAS

EXCUSES : M. BROUZES donne procuration à MME MOREL
MME GODET donne procuration à MME BOREL
M. DI RUZZA
M. CAMUZET

SECRETAIRE : M.MOREL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H20

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du
31 janvier 2003 :

approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité, il est décidé qu'une indemnité de fonction sera donc attribuée aux conseillers municipaux à compter du 1^{er} avril 2003.

◆ Délibération

1- Indemnité aux Conseillers Municipaux :

Monsieur le Maire explique que l'article 82 de la loi du 27 février 2002 et notamment l'article L.2123-24-1, II du Code Général des Collectivités Territoriales qui en découle, ouvre la possibilité aux conseils municipaux des communes de moins de 100000 habitants d'attribuer aux conseillers municipaux une indemnité de fonction, sous deux conditions :

- celle-ci doit rester dans l'enveloppe indemnitaire du maire et des adjoints.
- elle ne peut excéder 6% de l'indice brut 1015 (soit 215,22 € brut mensuel depuis le 1^{er} décembre 2002).

Le Conseil Municipal, dans l'application de cette nouvelle loi, décide de rester dans l'enveloppe fixée en début de mandat.

Il est rappelé que les conseillers municipaux assurent la représentation de la commune dans de nombreuses structures intercommunales avec des réunions hors Chuzelles.

◆ Divers

Point sur la concession nouvelle de gaz et les chaudières des bâtiments publics :

Concession nouvelle de gaz :

les travaux arriveront bientôt au centre village, il est nécessaire que toutes les mesures de sécurité soient prises lors de diverses manifestations (ex. : courses cyclistes).

Des déviations devront certainement être mises en place en raison des travaux, ce qui pourra entraîner des gênes parmi les riverains.

Chaudière des bâtiments publics :

Les propositions du thermicien, cabinet Thévenet, sont parvenues en Mairie et sont à l'étude.

Les coûts sont très élevés car outre le changement d'énergie, il y a lieu de renouveler les installations très anciennes pour une mise aux normes, notamment reprendre les bâtiments ou chaufferie pour résistance au feu.

Point sur la mise en place des panneaux de signalisation :

24 panneaux ont été remplacés par les employés communaux ; il en reste encore 16 à installer après étude précise de leur emplacement.

Point sur l'assainissement des Serpaizières et de la vallée de la Sévenne.

Les règles financières ayant changées, des problèmes sont apparus pour le financement de ces travaux.

Afin d'essayer de les résoudre au mieux, une rencontre a eu lieu avec des représentants du Conseil Général, ensuite un courrier a été adressé à l'Agence de l'Eau (taux de subvention passé de 40 % à 29 %) et enfin une demande de rencontre a été adressée au Conseil Régional.

Tant que ces problèmes de financement ne sont pas résolus, la consultation des entreprises ne peut avoir lieu.

En ce qui concerne, l'assainissement de la Sévenne, du fait que les communes de Villette-de-Vienne et Luzinay rejoignent le syndicat SYSTEPUR, les financeurs conseillent la création d'une structure intercommunale (compétence travaux).

La réunion en Mairie de Luzinay du 25 février interroge les élus sur l'association de toutes les communes du même bassin versant pour éventuellement incorporer cette nouvelle structure.

La commune de Chuzelles faisant déjà parti du SYSTEPUR et ayant déjà son collecteur pour partie construit ne voit pas pour l'instant l'opportunité de participer à ce syndicat mais reste attentive aux propositions.

En effet, la création de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois avait pour but de limiter les structures intercommunales, or on s'aperçoit que dans les domaines où elle n'a pas compétence les contraintes juridiques et financières obligent les communes à créer encore des syndicats intercommunaux.

Toutefois, l'assainissement collectif de la commune n'étant pas terminé et les subventions étant de plus en plus réduites, la commune ne peut se désintéresser complètement de ce projet dans l'intérêt des chuzellois.

Il a donc été décidé de demander l'assistance d'un représentant de la DDAF pour clarifier les futurs choix. Pour information, il faut rappeler qu'il existe déjà pour Chuzelles une convention avec la commune de Seyssuel et une convention avec la commune de Communay.

Point sur la recrutement du garde-champêtre :

Dans un premier temps, la commune souhaitait recruter un garde-champêtre mais les candidatures sont peu nombreuses, une seule candidature d'une personne ayant réussi son concours a été présentée.

Les autres candidats sont soit, des policiers municipaux, soit des candidatures spontanées de personnes sans formation.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Centre de Gestion n'organise pas de concours de garde-champêtre en 2003.

Dans le cas où un candidat réussit le dit concours, dont la date n'est pas connue, il y a lieu qu'il suive ensuite de nombreux stages pour sa formation.

Au vu de ses explications, après débat, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire :

- de retenir le plus rapidement possible une personne déjà formée pour faire face aux besoins actuels (services, sorties d'école, etc...)
- de reprendre contact avec les policiers municipaux, candidats au poste vacant.

En septembre 2003, un agent d'entretien prendra sa retraite, il y a lieu de penser rapidement à son remplacement.

Il faut une personne qui fasse preuve d'initiative et qui soit déjà opérationnelle à ce poste (électricité, peinture, plomberie, etc...).

Point sur l'achat du terrain aux Bourrelières :

La concrétisation de cet achat a eu lieu le 6 février 2003 chez Maître Dauvisis.

Point sur la préparation du budget primitif 2003 :

Toutes les commissions ont rendu leurs prévisions, à présent il y a lieu de trancher sur les différentes enveloppes.

Un débat s'installe sur les diverses priorités : bibliothèque, cantine, extension du groupe scolaire (suite à une esquisse chiffrée sommairement par l'architecte).

Le budget sera voté le 28 mars 2003.

Journée Environnement :

Elle se déroulera le 22 mars 2003 de 9h00 à 11h00 vers l'ancienne station de pompage près de la zone humide des Serpaizières.

Elle est organisée par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

Plusieurs communes sont concernées (Serpaize, Villette-de-Vienne, Luzinay, Seyssuel, Chasse-sur-Rhône et Chuzelles) avec la participation de l'ACCA, Sévenne Environnement, Association de Pêche.

Les enfants des écoles de Chuzelles ont été invités mais en raison de la fête de Caramentran, ils ne pourront pas y participer.

Une invitation sera lancée auprès des collégiens.

Des plaquettes seront distribuées prochainement dans tous les foyers.

Communauté d'Agglomération du Pays Viennois : projet de la compétence voirie :

La compétence « voirie » est très difficile à appliquer pour la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

Après une étude du coût des travaux pour chaque commune appliquée au kilomètre de voirie, il apparaît de très grosses disparités d'une commune à l'autre (les linéaires de voie communale sont très différents suivant l'étendue des territoires).

La Communauté d'Agglomération propose aux communes de s'orienter sur une enveloppe financière correspondant à des besoins planifiés par le Conseil Municipal.

Le nettoyage des voiries et l'hivernage n'entrent pas dans les charges transférées.

Les travaux pour Chuzelles sont confiés à des entreprises, soit en direct soit par le biais du programme ex.SIVOM et en dehors de quelques « nids de poules » bouchés d'urgence par les employés communaux, il n'y a pas lieu de prévoir également un transfert de personnel.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : TEOM :

Des divergences de chiffres sont apparues entre la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et la commune, afin de les résoudre, une réunion est prévue le lundi 3 mars à 9h en Mairie.

Syndicat Intercommunal des Sports et Loisirs de la Sévenne : SISLS

La participation communale pour 2003 s'élève à :

- pour le terrain grand jeu : 14096 €
- pour la piscine : 44842 €

Déplacement de la Chambre d'Agriculture :

Un projet de déplacement de Vienne à St Etienne-de-St-Geoirs est envisagé, Monsieur le Maire demande à son Conseil d'exprimer le désaccord de la commune.

Un courrier sera adressé au Président de la Chambre d'Agriculture avec copie à Monsieur le Préfet.

Téléalarme :

Dorénavant en cas de déclenchement, l'appel sera reçu à Fontaine au siège du SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours) en banlieue de Grenoble, et non plus à Vienne au centre de secours principal.

Le Conseil Municipal prend acte de ce changement.

Toutefois un courrier sera adressé au Président du SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours) afin de lui demander de garantir leurs interventions dans les mêmes conditions qu'auparavant car des réserves sont émises sur la recentralisation de ce genre de services et sur le doublement des appels téléphoniques.

Intervention du Centre de Secours :

Janvier 2003 :

6 interventions – 21.50 heures d'interventions
20 personnes engagées.

Diverses demandes de subvention :

S'agissant d'associations extérieures à la commune, une réponse négative sera adressée.

Electrification rurale, poste Boussole et Mûrier :

La procédure d'appel d'offres ouverte est lancée, une publicité a été faite dans un journal officiel.

Centre des Mille Loisirs :

Lecture est faite d'un courrier du centre où une évolution des effectifs est présentée.

Voyage à Gabou (côté ouest du Sénégal)

8 élus de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois se rendront à Gabou début mars, pour rétablir les liens qui existaient entre l'ex SIVOM et la communauté Rurale de Gabou.

Ils sont chargés de se rendre compte de l'utilisation des aides financières de la Communauté d'Agglomération ainsi que de la signature d'une nouvelle convention entre nos deux communautés

Les conseillers présents lors de cette séance de Conseil Municipal ont adressé une petite enveloppe pour permettre à nos représentants d'effectuer des achats sur place à Dakar de produits de première nécessité en particulier en direction des enfants des écoles de Gabou.

Concours de boules des élus

Le concours de boules des élus de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois sera organisé par la ville de Vienne le 24 mai 2003.

Noms des rues :

La commission en charge de ce dossier fait une présentation d'un plan avec un premier jet sur les différents noms de rues, routes et chemins.

La marche à suivre proposée pour ce dossier est envisagée comme suit :

- propositions de la commission
- validation du Conseil Municipal
- examen conjoint de la commune et de l'association « Chuzelles, Histoire et Patrimoine » pour apport de nouveaux noms en sauvegardant un patrimoine en voie de disparition
- concertation avec les riverains
- arrêt définitif par le Conseil Municipal.

- Commission « Adjointes » : vendredi 14 mars à 19h00
- Commission « Urbanisme » : mercredi 19 mars à 19h00
- Commission « Adjointes » : lundi 24 mars à 19h00
- Conseil Municipal : vendredi 28 mars à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Maire

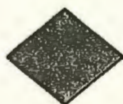
Prochaines réunions :

- Commission « Finances » : lundi 10 mars à 19h00

G.BOURGUIGNON



Repas des aînés



COMMISSION COMMUNALE

◆ Sociale

Relais Oxyjeunes

Difficultés relationnelles
Dépendance
Mal-être
Solitude

**RELAIS
OXYJEUNES**

9, rue Laurent Florentin
38300 Vienne - 2^e étage
Tel 04 74 31 60 09
Espace : écoute, conseil, accompagnement

Point écoute
jeunes et parents

**R
G**

Orientation Information Ecoute
Permanences
Lundi de 13^h à 15^h
Mercredi de 13^h à 15^h
Vendredi de 13^h à 15^h

Communauté d'Agglomération
du Pays Viennois

Service d'accueil familial thérapeutique pour adultes



AFTA
CH Le Vinatier
95 Bd Pinel
69677 BRON

Tel :
04 37 91 53 93 93

Le Centre Hospitalier « le Vinatier » recrute des familles d'accueil susceptibles de recevoir des personnes souffrant de troubles psychologiques.

Ces patients stabilisés sont en voie d'évolution favorable et leur prise en charge, dans un cadre familial, devrait permettre la poursuite de cette amélioration.

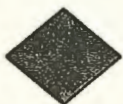
Il s'agit d'une activité à domicile rémunérée, qui nécessite la mise à disposition d'une chambre individuelle pour la personne accueillie. Les familles d'accueil travaillent en collaboration avec les équipes du C.H. Le Vinatier, formations et suivi assurés.

MIJIR

Mijir

Mission Intercommunale Jeunes Isère Rhodanienne
9, rue Laurent Florentin
BP 389 - 38205 VIENNE cedex
Tel : 04 74 78 37 90
E-mail : MIJIRVI@wanadoo.fr

Sur l'année 2002 la MIJIR a suivi 11
jeunes de la commune de Chuzelles.



PÊLE - MELE

Société Protectrice des Animaux de Lyon et du sud-est

Modalités de fonctionnement de la fourrière/refuge de Brignais

La fourrière/refuge de Brignais est ouverte au public :

- Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h30 à 18h
- Le samedi, ouverture sans interruption, de 11h à 18h

Adresse : Zone industrielle – 69530 BRIGNAIS

Téléphone : 04.78.38.71.71

Les animaux non identifiés au moment de leur arrivée en fourrière ne peuvent être restitués à leurs propriétaires, qu'après identification (tatouage ou puce électronique)

Pour récupérer leur animal, les propriétaires doivent présenter leur pièce d'identité et, éventuellement, la carte d'identification de l'animal.

Les animaux trouvés errants en dehors des heures d'ouverture peuvent être déposés dans un des boxes extérieurs du refuge, 24h/24.

Les animaux blessés peuvent être conduits chez un vétérinaire qui assurera les premiers soins, puis fera transférer l'animal au refuge. Les frais sont pris en charge par la S.P.A de Lyon.

Concert pour les sinistrés du Gard

Le 21 février 2003, à l'initiative de la chorale de Chuzelles « la clé des chants », un concert de très bonne qualité a été donné à la salle polyvalente de Luzinay, au profit des sinistrés du Gard.

Cette soirée réunissait outre la clé des chants, les chorales de Seyssuel, Luzinay et Villette de Vienne. Un très beau programme de chants fut présenté, auquel se joignirent côté musique Monsieur le directeur de l'école de musique d'Estrablin, l'harmonie de Chuzelles Seyssuel et son jazz-band.

Cette soirée a permis à de nombreux habitants de la vallée de la Sévenne de se divertir tout en participant à un élan de solidarité au profit des sinistrés du Gard.

Merci aux organisateurs pour cette sympathique manifestation qui s'avéra une réussite.

Opération « semaine du bois »



L'association des communes Forestières de l'Isère est partenaire de l'opération annuelle « semaine du bois » en Isère.

Cette dernière se déroulera du 14 au 18 mai 2003

Cette initiative nationale des professionnels de la forêt et du bois représentés par Créaboïs Isère a pour but de favoriser une meilleure information du grand public sur leurs métiers et les enjeux associés.

Trois types d'opérations seront proposées :

- écoles en forêt : Découverte de l'histoire et de la vie de la forêt
- randonnées du bois
- le bois à cœur : Le bois est un matériau d'avenir

Pour tous renseignements :

Inter-professions du bois
13, rue Billerey
38000 Grenoble
Tel : 04 76 46 51 44
E.mail : creaboïs@wanadoo.fr

Communauté d'Agglomération du Pays Viennois – Consultance architecturale

Permanences gratuites de l'Architecte Conseil du C.A.U.E de l'Isère, Mme Sylviane PINHEDE

Prendre rendez-vous au 04-74-57-71-09
Tour 4 – Plan des Aures – 38780 Pont-Evêque

Vendredi après-midi

11 avril 2003
18 avril 2003
16 mai 2003
23 mai 2003
6 juin 2003
20 juin 2003

MIRNat 38

Mission Inter-service des Risques Naturels de l'Isère

Une réunion a eu lieu le vendredi 7 mars 2003 en mairie de Chuzelles avec la responsable de la MIRNat 38 (service de la préfecture regroupant nombre de directions départementales) chargée de la prévention des risques naturels.

Un bureau d'étude travaille pour dresser une carte synthétique des phénomènes pouvant surgir sur notre commune.

Cette étude complètera la carte des aléas et celle des inondations.

Le résultat de tous ces dossiers doit servir à informer mais surtout à faire prendre conscience aux habitants que les phénomènes naturels existeront toujours et qu'ils sont souvent amplifiés par l'intervention humaine.

Taxe Professionnelle Unifiée – TPU

Il nous paraît important de rappeler l'évolution de la Taxe Professionnelle sur notre commune.

Une « photo » de la Taxe Professionnelle de chaque commune a été faite sur l'année 2001.

Avec la création de la CAPV au 1^{er} janvier 2002, les taux de la TP ont été lissés sur 12 ans pour arriver à un taux unique sur l'ensemble des communes de la CAPV. Pour atténuer les écarts existants en 2001 entre les différentes communes et pour que ces dernières ne soient pas pénalisées, une dotation de compensation a été mise en place.

Concernant la ZAC des Pins, la taxe Professionnelle de l'entreprise existant sur les premiers 6500m² était déjà répertoriée en 2001 et donc est toujours intégrée dans le budget communal.

Pour les 2 autres entreprises, les permis de construire ont été délivrés respectivement en septembre et décembre 2001, mais leurs activités n'ont débuté qu'en 2002. De ce fait le versement de leur Taxe Professionnelle est allé directement rejoindre le pot commun de la CAPV.

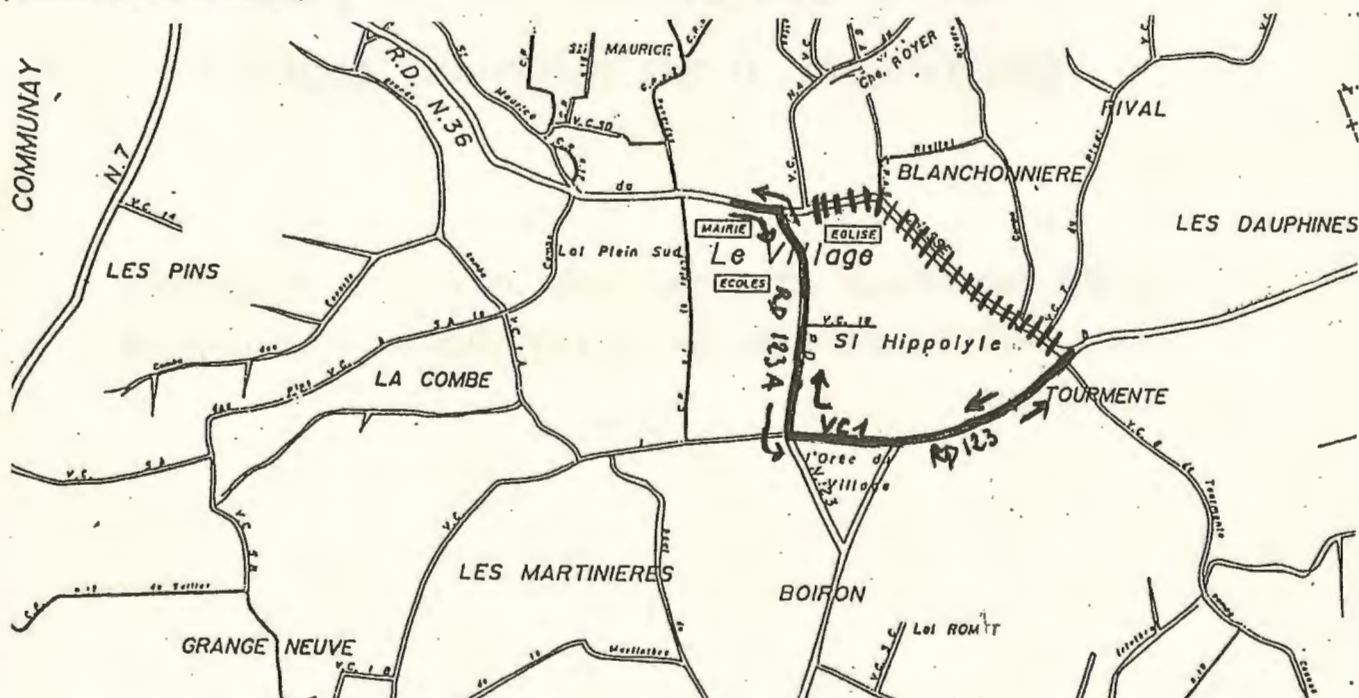
Travaux réalisés par Gaz De France à Chuzelles

A partir du lundi 17 mars et pour une durée de 4 à 5 semaines, la RD 36 dans sa portion du carrefour de Tourmente jusqu'à la VC 4 (route de Simandre) sera fermée à la circulation. Gaz de France entreprend la pose de canalisations pour l'alimentation en gaz du village.

Toute la circulation sera déviée sur la RD 123A puis sur la VC1 (nord de Boiron) pour rejoindre la RD 123 (Vienne / Villette de Vienne)

Pendant cette période de gêne importante chacun devra faire des efforts au niveau sécurité et patience.

Tous les riverains ont été avertis personnellement.



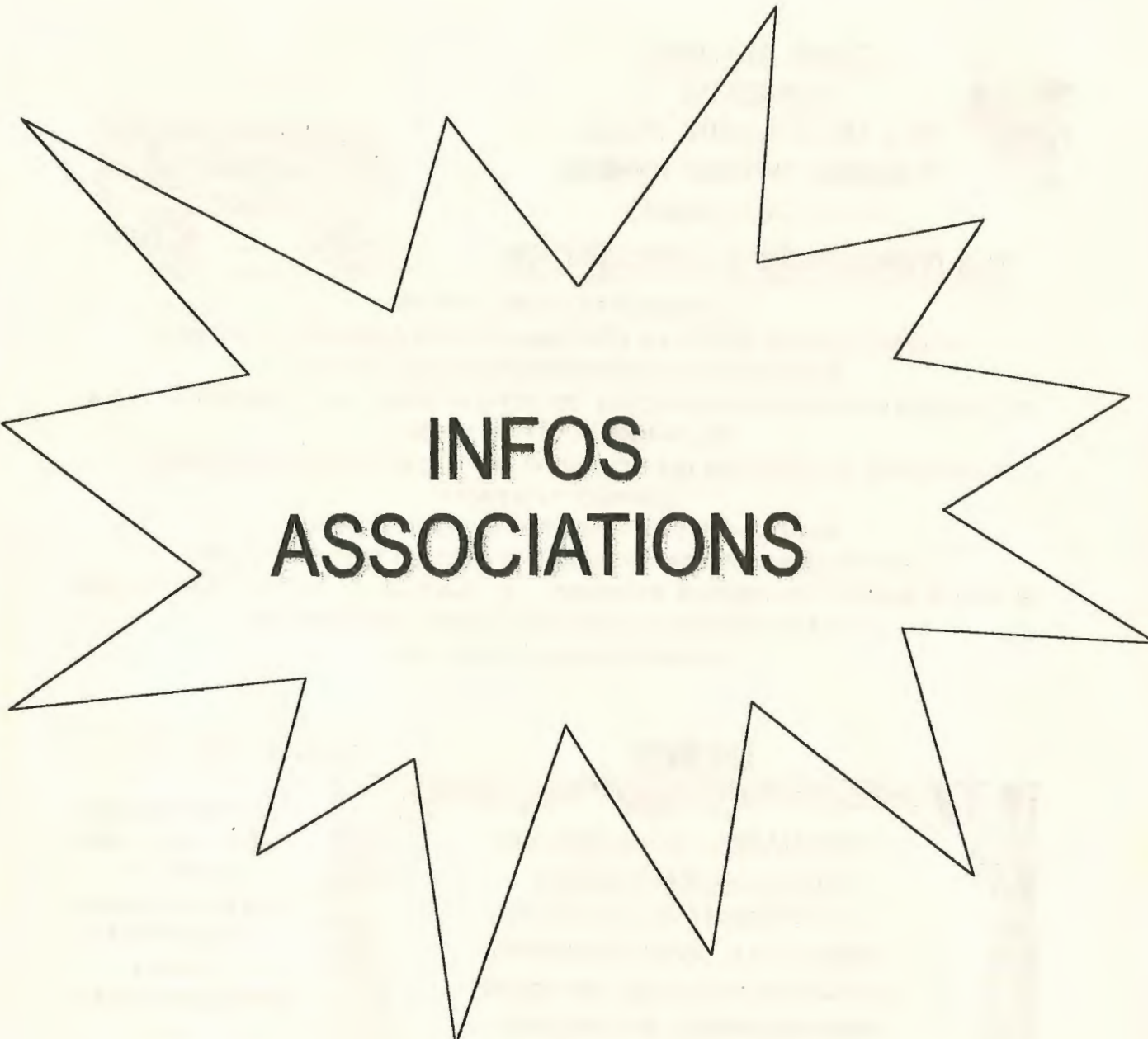
Comité des fêtes

2 réunions avec la municipalité, les associations et des Chuzellois ont eu lieu le 30 janvier et le 21 février 2003 pour discuter de l'opportunité de la création d'un comité des fêtes.

Quelques points forts ont été dégagés : achat de matériel pour la mise à disposition des associations, ses actions, son fonctionnement...

**Vous êtes invités le lundi 7 avril
2003 à 20h00 en mairie pour
participer à sa mise en place**

Venez nombreux apporter vos idées et un peu de votre temps pour assurer un bon départ à ce comité des fêtes.



INFOS ASSOCIATIONS

Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.
La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.



CENTRE DE LOISIRS

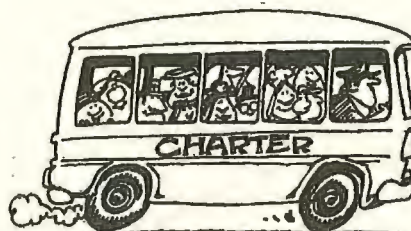
A CHUZELLES

DE 4 ANS ET JUSQU'A 14 ANS

N JOURNÉE OU DEMI-JOURNÉE

de 7h 30 à 18h00

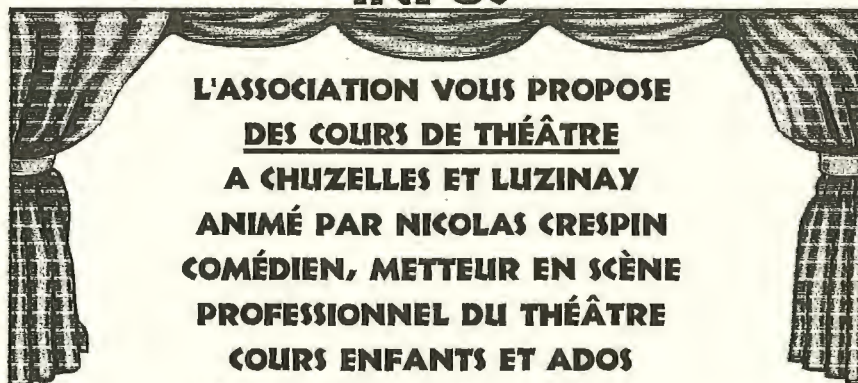
les mercredis et vacances



**LE CENTRE DE LOISIRS A ÉTÉ CRÉÉ
 EN 1989 PAR UNE ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES QUI EN ASSURENT LA GESTION
 IL FONCTIONNE AVEC DES ANIMATEURS DIPLÔMÉS
 IL DISPOSE D'UN AGRÉMENT MINISTÈRE JEUNESSE ET SPORTS DE GRENOBLE ET P.M.I
 DE VIENNE ET CAF DE VIENNE
 IL ACCUEILLE DES ENFANTS DES COMMUNES DE CHUZELLES - VILLETTE-VIENNE -
 LUZINAY - SERPAIZE
 PARTICIPANTS AU FONCTIONNEMENT DU CENTRE
 ET DES ENFANTS D'AUTRES COMMUNES AVEC UN TARIF DIFFÉRENT.
 LE CENTRE ACCEPTE LES CHÈQUES VACANCES - LES BONS DE VACANCES CAF DE VIENNE
 ET LE N° AGRÉMENT VOUS PERMETTRA D'OBTENIR DES
 REMBOURSEMENT DE VOS C.E.**

INFOS

tel : 04 74 57 41 74



**L'ASSOCIATION VOUS PROPOSE
DES COURS DE THÉÂTRE
 A CHUZELLES ET LUZINAY
 ANIMÉ PAR NICOLAS CRESPIN
 COMÉDIEN, METTEUR EN SCÈNE
 PROFESSIONNEL DU THÉÂTRE
 COURS ENFANTS ET ADOS
 SECTION "JEUNES" A LUZINAY
 COURS ADULTES LE MERCREDI ET VENDREDI**



**COURS ART PLASTIQUE LE MERCREDI
 AVEC CELINE ANIMATRICE
 DIPLÔMÉE ART PLASTIQUE
 (DESSIN-AQUARELLE-PEINTURE A L'HUILE
 ET ACRYLIQUE FUSAIN ...)**



**COURS DE YOGA LE MERCREDI SOIR
 AVEC UN PROFESSEUR DIPLÔMÉ ANNIE PAIN**



**LE CENTRE DES 1000
 LOISIRS A REÇU POUR
 L'ANNÉE 2002
 PLUS DE 2132 ENFANTS
 EN JOURNÉE DE
 PRÉSENCE
 ILS ONT ÉTÉ ACCUEILLI
 PAR
 UNE "SUPER "
 ÉQUIPE D'ANIMATIONS
 CELINE LA DIRECTRICE
 NOEMIE, LUCIE, POUR
 LES PETITS
 ANNA, ET CYRIL POUR
 LES 7/9 ANS
 ET SUPER MUMU POUR
 LES GRANDS**

**NOUS RECHERCHONS :
 DES CATALOGUES DE TAPISSERIE.
 DES BOÎTES DE CAMBERT EN BOIS
 MERCI A NOTRE
 DONNATEUR DE PAPIERS**

Rugby Club de La sévenne

SOIREE DANSANTE

19 avril 2003

Salle des fêtes de Luzinay

Renseignements:

les Jeudis soirs et Samedis après-midis
au Club house de Villette de Vienne,
derrière la Piscine

ou

au 06 07 63 34 93

INAUGURATION TERRAIN DE GRANDS JEUX LUZINAY

Les 21 et 22 juin 2003

21 juin 2003

Animations rugbalistiques

Inauguration

Soirée dansante le soir

Orchestre

22 juin 2003

Animations rugbalistiques

Barquette de Givors

Repas champêtre à midi



le FC SEVENNE propose un

stage de football

du 22/04 au 25/04/2003

à Vilette de Vienne

Le stage est ouvert à tous les enfants licenciés ou non nés en 95-94-93-92-91-90-89-88-87.

Le stage se déroulera du mardi 22 avril au vendredi 25 avril 2003 au stade de Vilette de Vienne.

L'encadrement sera assuré par des éducateurs diplômés et des bénévoles du club.

La participation pour le stage est fixée à :

- ♦ Pour les licenciés du club 100 €**
- ♦ Pour les autres 115 €**

Dans le prix sont compris le repas de midi, les collations du matin et de l'après-midi ainsi qu'un équipement complet (maillot, short, chaussettes).

Pour tout renseignement contacter :

Bernard EVRARD ☎ 04-74-57-08-09

**Dimanche
6 Avril 2003**

de 9h00 à 17h00

**Vide grenier
du sou des écoles**

Place du Mille-club

2€ le mètre linéaire

ouvert à tous

inscription et réservation

au 04 74 57 05 53 ou 04 74 57 93 32

Stands de restauration et de buvette vous y attendent



DU NOUVEAU A L'AFR

L'association familiale de CHUZELLES vous propose pour l'année 2003 un programme de 5 randonnées pédestres.

- ★ dimanche 6 avril : randonnée d'environ 12 Kms à Rontalon (Monts du lyonnais) sur $\frac{1}{2}$ journée (dénivelé: 460 m)
- ★ dimanche 18 mai: circuit sur le plateau du Vercors. (dénivelé : environ 500 m)
- ★ dimanche 15 juin : randonnée de moyenne montagne en Chartreuse. (dénivelé : environ 700 m)
- ★ dimanche 28 septembre : randonnée dans les Bauges. (dénivelé : 900 m)
- ★ dimanche 19 octobre : randonnée dans le massif du Pilat.

Sans oublier le traditionnel rallye pédestre et VTT de l'AFR le dimanche 1 juin.

Ces randonnées sont ouvertes à tous (petits et grands) et se veulent conviviales.

Pour chaque sortie le nombre de place est limité. Départ en voitures particulières de Chuzelles.

Si vous êtes intéressés par l'une ou l'autre de ces sorties ou si vous souhaitez des renseignements complémentaires vous pouvez contacter :

Renée PRAS : ☎ 04 - 74 - 57 - 92 - 45

Philippe MOREL : ☎ 04 - 74 - 57 - 93 - 45

SEYSSUEL

VIENNE Nord

Dimanche 25 mai 2003

RANDO SANTE

au profit de

LA SCLEROSE EN PLAQUES

et

des MALADIES dites ORPHELINES

PARCOURS Marcheurs sur sentiers balisés 5 kms, 12 kms, 17 kms et 27 kms
Fauteuils roulants sur 3 kms

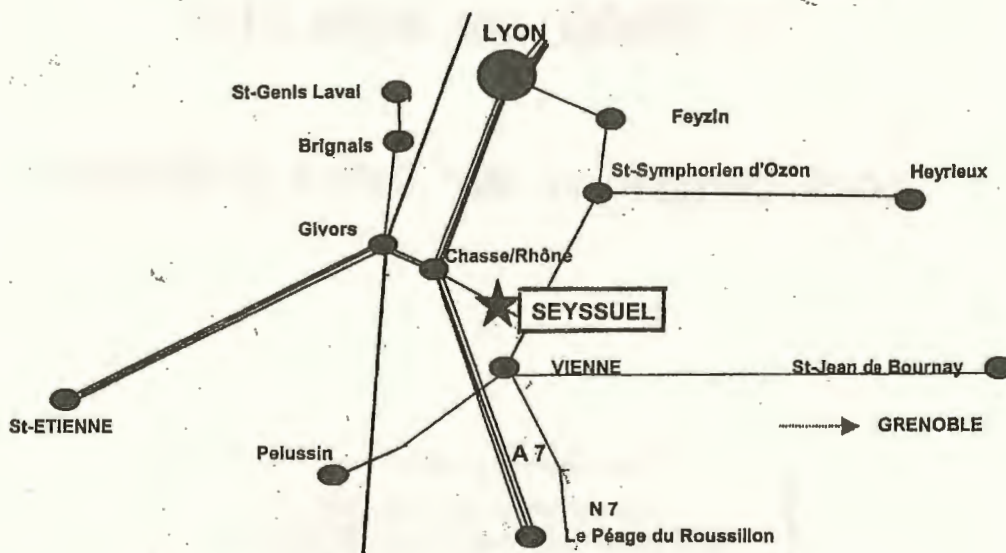
INSCRIPTIONS : De 8 H à 15 H à la Salle des Fêtes

PARTICIPATIONS : Adultes 5 € - Enfants 2 €

ARRIVEES : A la Salle des Fêtes - Tombolas des tickets d'inscription (nbx lots)

VENTE de SANDWICHS - PATISSERIES - BUVETTE

EXPOSITION - ANIMATION



**NOUS INVITONS LES ASSOCIATIONS ET LES PARTICULIERS A VENIR TRES NOMBREUX
SOUTENIR CETTE CAUSE HUMANITAIRE
MJC**

RENSEIGNEMENTS : 04.74.31.76.44

CLASSES EN 3

**Si vous êtes nés en 1903, 1913, 1923,
1933.....2003**

vous êtes conviés à la réunion de lancement

le mercredi 26 mars 2003

à 20h00 au Mille Club

nous comptons sur votre présence

Bulletin tiré à 800 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N°64 Dépôt légal – février 2003

PARFER

POUR UNE ALTERNATIVE RAISONNABLE FERROVIAIRE LES ELUS RIVERAINS

EDITORIAL



Michel FORISSIER
Maire de Meyzieu
Président de PARFER

L'agglomération lyonnaise se développe et nous nous en félicitons. Compte tenu de la géographie et de l'espace encore disponible, il est naturel que ce développement se produise essentiellement sur sa partie EST et Sud EST.

Cela se traduit par une augmentation de la population périurbaine et du nombre des parcs d'activités.

De nombreuses infrastructures ont été construites ces dernières années, rocade Est, aéroport et autoroutes.

Si les infrastructures de desserte sont nécessaires, la vocation de cette zone d'habitat et d'activité économique n'est pas d'assurer à elle seule le transit des personnes et des marchandises de toute l'Europe !

Il ne s'agit pas ici de défendre des intérêts particuliers, l'Est et le Sud Est de l'agglomération lyonnaise ont démontré depuis longtemps leurs capacités à accepter un certain nombre d'infrastructures.

Il s'agit de défendre l'intérêt général.

Ne recommençons pas 30 ans après un nouveau "tunnel de Fourvière" qui pénaliserait le développement de toute une agglomération.

PARFER

Mairie de Meyzieu - Place de l'Europe - BP 122 - 69883 Meyzieu cedex

Parfer, association d'élus, ses objectifs principaux :

✓ la défense des intérêts des communes susceptibles d'être concernées par les contournements ferroviaires de l'agglomération lyonnaise
✓ l'aménagement du territoire en préservant la qualité de vie de tous les habitants, le patrimoine environnemental et architectural des communes

✓ la possibilité d'ester en justice et de se porter partie civile en tant que de besoin. L'association PARFER a été créée le 12 juin 2002 en préfecture du Rhône. Elle est présidée par Michel Forissier, maire de Meyzieu. Elle compte aujourd'hui un grand nombre de communes adhérentes, de députés et de conseiller généraux.

Les élus et les communes membres au 31 décembre 2002

- Anthon
- Beligneux
- Chaponnay
- Charvieu-Chavagneux
- Chasse-sur-Rhône
- Chavanoz
- Chuzelles
- Colombier-Saugnieu
- Communay
- Genas
- Jons
- Luzinay
- Meyzieu
- Mions
- Saint-Bonnet-de-Mure
- Saint-Just-Chaleyssin

- Saint-Laurent-de-Mure
- Saint-Pierre-de-Chandieu
- Saint-Symphorien d'Ozon
- Serpaize
- Seyssuel
- Simandres
- Solaize
- Ternay
- Toussieu
- Vienne
- Vilette-de-Vienne

- Mme Martine David, Députée du Rhône
- M. Georges Fenech, Député du Rhône
- Mme Odette Garbrecht, Conseillère Générale
- M. Bruno Polga, Conseiller Général

Les Mairies adhérentes à PARFER se tiennent à votre disposition pour vous communiquer les informations sur l'évolution de ce dossier.





POUR UNE ALTERNATIVE FERROVIAIRE RAISONNABLE

PARFER - LA LETTRE D'INFORMATION

Actions menées

LE CONSEIL

D'ADMINISTRATION DE
PARFER A RENCONTRÉ
LES DIFFÉRENTES
AUTORITÉS DE L'ÉTAT AINSI
QUE LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ET
ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES AFIN
D'EXPLIQUER LA NÉCESSITÉ
DE PRÉVOIR UN TRACÉ QUI
NE COUPE PAS
L'AGGLOMÉRATION
EN DEUX.

LES COLLECTIVITÉS
LOCALES ET ÉLUS MEMBRE
DE **PARFER** AGISSENT EN
COMPLÉMENTARITÉ AVEC
LES ACTIONS DE RIVERAINS
PAR LEUR PRÉSENCE ET
LEURS INTERVENTIONS
LORS DES DIFFÉRENTES
MANIFESTATIONS ET
RÉUNIONS PUBLIQUES
("CHAÎNE HUMAINE",
RÉUNIONS PUBLIQUES,
MANIFESTATION DU
30 NOVEMBRE À LYON).

LE TRACÉ

RFF (Réseau Ferré de France) doit revoir sa copie

Les membres de l'association
PARFER sont favorables au
transport des marchandises
par voie ferrée mais s'opposent
au tracé présenté par RFF qui

couperait l'agglomération en
deux, gelant ainsi une partie
importante du territoire sans
tenir compte de l'habitat et du
potentiel économique.

